

proche « à une époque où l'Université française, en la personne de M. Lanson, directeur de Normale Supérieure, se désolait de ne plus recruter de professeurs d'histoire » d'avoir « trouvé du plaisir à m'imposer, en dehors de mes travaux obligatoires, un labeur écrasant pour réduire le chauvinisme mal entendu, faire justice d'une lamentable et sublime narration et nous démolir un héros national ». Mais ce n'est point de cela qu'il s'agit ici. Il s'agit simplement de signaler à M. Dehermann une nouvelle contribution à cette question qui sera toujours à résoudre, si les « mots historiques » défilent, en leur fausseté même, tous les efforts de l'historien — sous forme d'un très intéressant article de « *Comœdia* », du lundi 7 février dernier, émanant de M. Asté d'Esparbès : « *Cambronne a-t-il dit m... aux Anglais ?* »

On sait que le prétendu mot avait, du fait du *Dictionnaire* de l'Académie et des échos de la presse à ce sujet — *Intransigeant* en tête, — retrouvé, ces derniers temps une sorte de virginité, ou, si l'on préfère, un regain d'actualité.

M. Asté d'Esparbès cite de curieux témoignages en faveur de l'inauthenticité, témoignages qui, ajoutés à ceux déjà réunis par nous, rendent le problème désormais absolument résolu. C'est d'abord une notice du fils du général Michel, dont le père avait fait partie du carré de Waterloo. Ce sont ensuite diverses précisions émanant du grand collectionneur Barbet de Vaux et du vice-président de la Fédération des Cuirassiers de France, Meunier, dont la mère était la filleule du général Bertrand. Il n'était pas de trop de dire cela ici, en présence de l'acharnement à répéter une légende qui, véritablement, ne tient pas debout...

CAMILLE PITOLLET.

Les Français morts dans la Guerre de l'Indépendance américaine (XC, 43). — La Librairie Que-reuil, 35 rue Bonaparte, offre, dans son dernier catalogue, l'ouvrage suivant : Vi-comte de Noailles. « *Marins et soldats français en Amérique pendant la Guerre de l'Indépendance des Etats Unis 1778-1783* ». Frs 35.

Notre collègue pourrait, peut-être, con-

sulter cette étude et y trouver d'intéressants renseignements sur la question.

JEAN BRUNON.

Les « Mémoires de Talleyrand ». (T. G. 867 ; T. G. Dufay, 1096 ; LV ; LXXXIX, 741) — De l'*Avenir* :

La comtesse de Mirabeau-Martel (Gyp) nous adresse la note suivante en réponse à la seconde lettre de M. Laurentie que nous avons publiée dans l'*Avenir* du 30 août :

« Je lis dans l'*Avenir* la lettre de M. Laurentie, et je vous demande la permission de la compléter à mon tour, si non de la rectifier.

« D'abord, le X du *Gaulois* de 1890 n'était certainement pas le marquis Antoine de Castellane, ancien député à l'Assemblée nationale de 1871, petit fils — et non arrière-petit-fils — de la duchesse de Dino. Mieux que personne, il savait que la grand'mère, seule héritière du prince de Talleyrand, était la *propriétaire* des papiers dont la mise en ordre était léguée à M. de Bacourt avec lequel sa mère, la marquise de Castellane, était personnellement liée. Il savait aussi que les mémoires étaient déposés dans l'étude de M. Chatelain depuis 1865. Enfin, ce reproche, fait à son grand-oncle, le prince de Talleyrand, « d'avoir légué » les mémoires « à un bourgeois » sans enfants « plutôt qu'à sa propre sœur », s'expliquerait d'autant moins que Talleyrand n'avait pas de sœur (!) et que M. de Castellane était trop bien élevé pour récriminer publiquement contre un choix approuvé par sa famille.

« M. Paul Andral était bien le petit-fils de Royer-Collard, mais il n'a pu trouver dans la succession de sa mère des papiers qui appartenaient à la duchesse de Dino — devenue duchesse de Sagan, jusqu'au jour où ils ont été transportés chez M. de Bacourt à Nancy.

« C'est là que mon grand-père les a remis au printemps de 1865, à MM Paul Andral et Chatelain, et que je les ai emballés avec eux.

« M. Andral n'avait pas — comme semble l'indiquer M. Laurentie — « une part des *co-propriétés* » des mémoires ; lui *seul* en avait la garde et la propriété. M. Chatelain n'en était que matériellement dépositaire. Par son testament, M. de Bacourt laissait à chacun dix mille francs pour les frais de garde « et » les frais que pourrait occasionner la publication.

« En ce qui concerne la mort de M. Paul Andral, M. Laurentie a parfaitement raison. Il est tombé malade en 1888 et n'est mort qu'en 1889. C'est alors que Brunetière avait dit le mot que l'on m'avait répété.

« Quant à M. Paul Andral et au duc de Broglie, personne — que je sache — ne les a jamais soupçonnés d'avoir tripatoüillé les mémoires qui, d'ailleurs, n'étaient pas déposés chez eux.

Le Roi de Portugal Antonio au château de Sucinio (LXXXVIII ; XC, 42). — Le vicomte de Faria, ancien Consul général de Portugal en Suisse (Genève) a publié plusieurs ouvrages sur D. Antonio, prieur de Crato, et sa descendance. Son livre intitulé « Nos Archives concernant Don Antonio... ». Lausanne, Imprimeries réunies, 1917, contient de nombreux renseignements sur le séjour que fit ce personnage en France, notamment à Rueil (Seine-et-Oise), où il posa la première pierre de l'église (1584). Dans ce volume, il n'est pas question, toutefois, du château de Sucinio (en Sarzeau, Morbihan). Le vicomte de Faria saurait peut-être quelque chose à ce sujet.

M. HENRIOD.

Boislecomte (André-Olivier-Ernest de) (LXXXIX, 909 ; XC, 19). — Ernest-André-Olivier Sain de Boislecomte est né à Athée (Indre-et-Loire) le 4 messidor an VII [22 juin 1799], d'André Christophe-Martin Sain de Boislecomte et de François Daën. A la Restauration, il entra dans les gardes-du corps, puis fut admis à l'École d'État-Major ; il parvint au grade de capitaine dans ce corps, et fut nommé, en cette qualité, attaché militaire libre à l'ambassade de France à Vienne le 22 juillet 1828.

D'après le *Dictionnaire de Vapereau*, le capitaine Sain de Boislecomte aurait, à la suite des ordonnances Polignac, donné sa démission le 25 juillet 1830 ; il était membre de la Société des Amis du Peuple et lié avec plusieurs des chefs du parti républicain, enfin il aurait participé à la rédaction de l'*Européen*, journal à tendances néo catholiques que Buchez avait fondé à la fin de 1831. Cependant, le nom de Sain de Boislecomte continuait à figurer sans interruption dans les *Annales royales* sur la liste des capitaines d'état-major.

En 1835, on trouve le capitaine de Boislecomte aide-de-camp du général, plus tard maréchal Harispe, qui comman-

dait à Bayonne la 20^e division militaire créée en vue de la surveillance de la frontière franco-espagnole ; il occupa cette situation pendant une dizaine d'années, et devint chef d'escadron en 1840.

Le général Harispe possédait dans les Basses-Pyrénées, près de Saint-Jean Pied de Port, le château de Lacarre et, comme il était veuf, il avait pris avec lui, pour tenir sa maison, une de ses parentes, Mme Mariani, né Marthe-Adèle Etcheverry, laquelle était veuve de M. Louis-Damien Joseph-Mariani ; elle était née à Saint-Stienne de Baigorry (Basses-Pyrénées) de Thomas Etcheverry et de Marthe Harismendy. La jeune veuve et l'officier se plurent et ils s'épousèrent à Paris le 12 novembre 1846.

Peu de temps après son mariage, M. Sain de Boislecomte quitta définitivement l'armée. Toujours suivant Vapereau, il concourut à la deuxième édition de l'*Histoire parlementaire de la Révolution française* de Buchez et Roux et collabora à la *Revue Nationale* que Buchez avait fondée en mai 1847 avec J. Bastide et qui ne dura qu'un an.

Le 28 février 1848, M. Sain de Boislecomte, qui était l'ami de Lamartine, fut choisi par celui-ci pour son chef de cabinet au ministère des Affaires Étrangères. Après que Lamartine eut quitté le pouvoir, il fut nommé, le 24 mai suivant, ministre plénipotentiaire à Turin. Mais, avant de rejoindre ce poste, il fut envoyé en mission spéciale auprès du gouvernement napolitain pour régler la question des indemnités à accorder aux Français victimes des événements du 15 mai, et réussit dans sa mission. Le 17 août de la même année, il alla prendre possession de la légation de Turin qu'il occupa jusqu'au 3 octobre 1849, date à laquelle il fut désigné comme ministre plénipotentiaire à Washington. Rappelé de ce poste le 8 avril 1851, il fut nommé membre de la commission de délimitation des frontières de France et d'Espagne. Puis, après un certain temps, il se retira dans sa propriété d'Arcangues (Basses-Pyrénées), où il passa les vingt-cinq dernières années de son existence.

M. Sain de Boislecomte ne laissa pas d'enfants de son union avec Mme Mariani. Celle-ci en avait eu trois de son